Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260730-49_07_26-DE

Louargat
Louergad

COMMUNE DE LOUARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 juillet 2026

DATE DE CONVOCATION 22 juillet 2026	L'an deux mil vingt-six le 30 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur L'HEVEDER Hervé, Maire
DATE D'AFFICHAGE 22 juillet 2026	**Membres convoqués** : Mrs LE BLEVENNEC, JEGOU, FEJEAN, LE PEUCH, LE GOAS, LE PENNEC, SCOLAN, Mmes QUELEN, LE JANNE, LEROY, HERVE, DENOUEL, FER, CARMES, ANDRE
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 16 PROCURATIONS : 1 VOTANTS : 17	**Membres absents** : Mme FRANCOIS, Mr LE BORGNE, Mr PODER **Procurations** : Marie-Pierre FRANCOIS à Mr Philippe JEGOU **Secrétaire** : Jaouen LE PEUCH

49-07-26 TRAVAUX – SDE 22 – Remplacement de 61 lanternes

Le projet d'éclairage public concernant la rénovation de 61 lanternes – Fonds vert à Louargat présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 39 435 TTC (coût total des travaux majorés de 8% de frais de maitrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme fonds vert.
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA, et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 d'un montant de 17 648.38 euros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.
Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.
Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le remplacement de 61 lanternes
APPROUVE la participation financière de la commune estimée à 17 648.38 euros

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Extrait certifié exécutoire,

Le Maire,
Hervé L'HEVEDER

Pour Le Maire empêché
et par délégation

MAIRIE de LOUARGAT 22540

Philippe JÉGOU
Adjoint au Maire